



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question au Gouvernement n° 1661

Texte de la question

CRISE IVOIRIENNE

M. le président. La parole est à M. Axel Poniatowski, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Axel Poniatowski. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Il y a dix jours, neuf soldats français étaient lâchement tués par surprise à Bouaké, sous le feu de l'aviation ivoirienne. Depuis, la Côte d'Ivoire s'enflamme peu à peu et nos ressortissants quittent en masse le pays, abandonnant, pour beaucoup, tout ce qu'ils ont.

La résolution prise hier soir par les Nations unies à l'initiative de la France laisse un mois aux différents acteurs de la crise pour relancer le processus de paix, tandis qu'un embargo sur les armes prend effet immédiatement. Dans ce contexte, la tâche exemplaire des militaires français de l'opération Licorne, appuyés par ceux de l'ONU, reste immense puisqu'ils doivent à la fois assurer la sécurité de nos ressortissants, organiser les évacuations, protéger l'ambassade de France, faire face à une foule souvent haineuse dans la rue et s'interposer entre les belligérants. Ces derniers jours, on est passé d'une confrontation ivoiro-ivoirienne entre le Nord et le Sud du pays à un affrontement entre la Côte d'Ivoire et la France.

Les manipulations de Laurent Gbagbo, qui excelle dans l'art du double langage, devraient faire réfléchir tous ceux qui, dans cette assemblée, lui portent encore quelque sympathie, car l'honneur et l'engagement de la France sont en jeu.

Monsieur le Premier ministre, au-delà des nécessaires opérations militaires actuellement en cours et du constat qu'il faudra bien faire de la mort annoncée des accords de Marcoussis, quelles sont les pistes politiques envisagées pour l'avenir de la Côte d'Ivoire, quand on sait que la guerre actuelle va bien au-delà d'un simple affrontement tribal - on y retrouve, en effet, tous les ingrédients religieux, économiques et ethniques de l'opposition entre deux territoires bien distincts ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Poniatowski, je vous remercie d'avoir commencé par rendre hommage à nos soldats, victimes d'une agression caractérisée alors qu'ils étaient en mission, au nom des organisations internationales, pour défendre la paix.

La cérémonie en leur honneur, aux Invalides, le 10 novembre, en présence du chef de l'État, a été pour la nation un moment d'une intense émotion, pour lequel l'ensemble du pays a souhaité exprimer un message de solidarité nationale. Je voudrais associer à cet hommage l'ensemble de nos forces du dispositif Licorne qui, vous l'avez dit, participent avec sang-froid et dévouement à la protection de nos ressortissants et de nombreux ressortissants étrangers, et ainsi au retour à la paix civile, que nous appelons de nos vœux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Nos compatriotes en Côte d'Ivoire ont subi des épreuves difficiles, de très nombreux drames personnels qui ont touché au plus profond de leur âme des Françaises et des Français. Le chef de l'État a dit à quel point cela était inacceptable. Qu'ils soient assurés de notre solidarité nationale.

Aujourd'hui, la situation sur le terrain est un calme très précaire, mais je dois vous faire part de mon inquiétude quand j'entends des discours et des déclarations qui vont jusqu'à mettre en cause la réalité de l'agression dont

nos soldats ont été l'objet.

L'action de la communauté internationale est forte et la France se félicite du vote à l'unanimité de la résolution 1572, hier, aux Nations unies. Je précise pour la représentation nationale le contenu très important de cette résolution de l'Organisation des Nations unies : elle impose, d'abord, un embargo immédiat sur les livraisons d'armes ; elle définit, ensuite, des sanctions qui seront imposées à ceux qui, d'un côté ou de l'autre, persisteront dans la voie de la violence ; elle exige, enfin, qu'il soit mis un terme - et j'attire votre attention sur cet aspect très important de la résolution - aux émissions de la radiotélévision ivoirienne incitant à la haine et à l'intolérance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)* Ces émissions ne sont pas innocentes de la violence qui a touché nos compatriotes. Ce matin, après le vote de la résolution, le Président de la République a appelé chacune des parties à une véritable relance du dialogue, dans laquelle nous sommes engagés.

Outre la paix en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a une autre priorité : la mobilisation pour l'accueil de nos compatriotes qui ont choisi de rentrer en France.

Je salue la mobilisation de tous - fonctionnaires, services de l'État, mais aussi organisations non gouvernementales comme la Croix-Rouge, le Secours catholique et le Comité d'entraide. 1 760 personnes ont pu bénéficier d'un hébergement provisoire. Elles ont été reçues avec le maximum de convivialité et de générosité. Près de 7 000 personnes ont pu être rapatriées grâce aux nombreux avions affrétés par la République et par nos partenaires européens, ainsi que par les entreprises. Cette mobilisation fait honneur à notre pays.

Il faut, enfin, maintenir cette attention envers les Françaises et les Français qui, revenant de Côte d'Ivoire, attendent de notre pays non seulement un accueil chaleureux, mais aussi une capacité d'insertion sociale et économique. Je sais que vous y serez tous très attentifs dans vos circonscriptions.

La paix en Côte d'Ivoire, l'insertion de nos compatriotes de retour au pays : telles sont les deux priorités du gouvernement de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Axel Poniatowski](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1661

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 novembre 2004